NOTE DE SYNTHESE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

Avant-propos

L'année 2019, année post-Métropole ! Les caractéristiques particulières du budget 2018 imposées par la mise en œuvre de la convention de gestion transitoire conclue avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) laissent place à un budget communal 2019 allégé des compétences transférées au 1er janvier 2018.

Un budget 2019 certes allégé mais qui s'inscrit comme ces prédécesseurs dans un contexte budgétaire défavorable.
Le désengagement soudain et violent de l'Etat, initié en 2012, se poursuit encore aujourd'hui. Néanmoins, nos efforts de gestion nous permettent de poursuivre notre politique financière axée autour de trois grands principes : investissements forts, maitrise de l'endettement, maitrise des taux d'imposition locaux.

De fait, nous continuons, en 2019, à engager plusieurs dizaines de millions d'euros au service de l'intérêt général communal. Les gros projets structurants (Construction de la résidence pour personnes âgées Marie Curie 2, construction du pôle culturel), ainsi que les investissements de gros entretien, sont fondamentaux pour le quotidien et l'avenir de La Garde.
Sont tout aussi essentielles les actions moins visibles mais dont l'impact humain est majeur : semaines à thèmes, péri scolaire, plan national nutrition santé, haut débit, dispositif « rompre la solitude », zone agricole protégée et bien d'autres. Ils illustrent plus que jamais les caractères heureux et solidaires de notre commune.

De plus, afin de préserver le pouvoir d'achat, le budget communal a absorbé tous les chocs sans les répercuter sur les contribuables ni affaiblir la qualité de nos services publics. Nous sommes allés plus loin encore. En 2018, nous avons décidé de nous engager sur une baisse significative des taux d'impôts sur 5 ans. Entre les budgets 2018 et 2019, se sont déjà 0,6 points de moins sur la taxe foncière.

C'est en maintenant ces efforts de gestion que la ville pourra durablement maintenir sa capacité à investir.

1. PRIORITES DU BUDGET 2019

Le code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.
Ce dernier s'est tenu à la ville de La Garde lors du conseil municipal du 17 décembre 2018.

Trois axes majeurs ont été présentés lors de ce débat et ont été les trajectoires cibles de la construction de ce budget 2019 :

- **Finaliser les gros programmes du PPI, et principalement « Marie Curie » et « le Pôle Culturel » ;**
- **Assoir les transferts définitifs de compétences à la Métropole ;**
- **Assurer le niveau de service public auquel les Gardéens sont habitués, mais avec une baisse de notre taxe foncière.**

Par ailleurs, l'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste bien entendu une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la Commune.

Il convient ici de préciser que le Budget Primitif 2019 est établi avant le vote du Compte Administratif 2018, ce qui implique donc que les résultats 2018 ainsi que les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes ne seront affectés qu'au Budget Supplémentaire 2019.

2. L'EQUILIBRE BUDGETAIRE DE 2019

En 2019, la masse budgétaire globale du budget général (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 54 512 628 €, en baisse de 1,67%, ou de presque 1 million d'euros par rapport au BP 2018, et près de 2 millions d'euros par rapport au BP 2017.

Le BP 2019 se répartit ainsi :
- Section de fonctionnement : 36 363 687,23 euros ;
- Section d'investissement : 18 148 941,20 euros.

	BP 2018	BP 2019	Evolution
Fonctionnement	40 043 795,07	36 363 687,23	-9,19%
Investissement	15 396 577,61	18 148 941,20	17,88%
Total	**55 440 372,68**	**54 512 628,43**	**-1,67%**

Rétrospective 2015/2019 :

A la lecture du graphique présenté ci-dessous, qui représente l'évolution des budgets primitifs, nous constatons que les sections de fonctionnement et d'investissement évoluent de manière différenciée. Il existe pour autant bien une relation. A la Garde, à toute augmentation de la section de fonctionnement, correspond une augmentation des dépenses d'investissement, mais décalée dans le temps (2 à 3 ans). Le temps donc de constituer des réserves et d'éviter de faire appel à l'emprunt. Ce qui n'a pas été le cas pour la construction de l'EHPAD qui a dû intégrer plusieurs emprunts dans son plan de financement. L'évolution modérée des budgets de fonctionnement via l'augmentation de l'autofinancement depuis la construction de cet EHPAD, a permis de d'autofinancer les travaux d'aménagement de l'Esplanade par exemple.

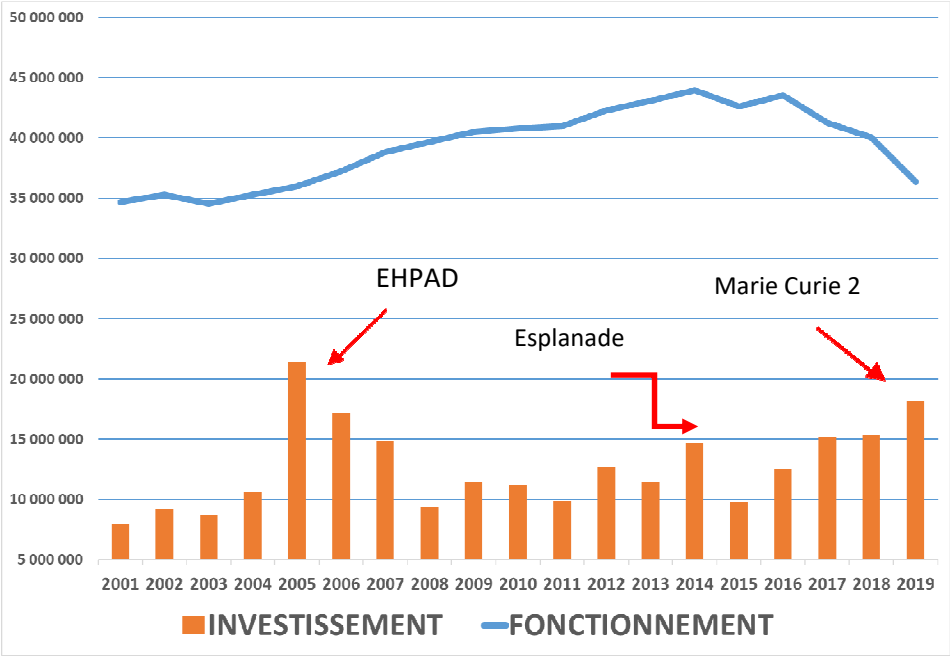

Depuis 2015, nous notons une diminution de notre autofinancement, conséquence directe des baisses de dotations de l'Etat, mais qui n'ont pas altéré nos capacités d'investissement. Nos excédents cumulés se sont substitués à ces pertes de financement. Néanmoins, jusqu'en 2018, ces pertes d'autofinancement sont perceptibles au niveau des montants des budgets. Malgré cela, nos excédents cumulés actuels nous permettent d'envisager sereinement nos gros programmes que sont la construction de la RPA Marie Curie 2, la construction du pôle Culturel et la rénovation de la maison communale Gérard Philipe.

Et en 2019, c'est bien les transferts de compétences à la Métropole qui engendrent la baisse de nos budgets de fonctionnement mais sans altérer l'autofinancement prévisionnel. Preuve que le transfert financier s'est effectué de manière équilibré.

	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement (1)	**45 665 577**	**46 085 404**	**42 367 792**	**42 085 086**	**36 285 666**
Epargne de gestion	**4 494 934**	**6 201 733**	**5 618 703**	**1 845 845**	**3 696 105**
Intérêts de la dette	174 321	157 104	138 922	134 695	204 997
Epargne brute (2)	**4 320 612**	**6 044 628**	**5 479 781**	**1 711 151**	**3 491 108**
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	421 399	442 053	149 946	154 174	158 600
Taux d'épargne brute (en %) = (2)/(1)	9,48 %	13,12 %	12,93 %	4,07 %	9,62 %
Epargne nette	**3 899 213**	**5 602 575**	**5 329 835**	**1 556 977**	**3 332 508**

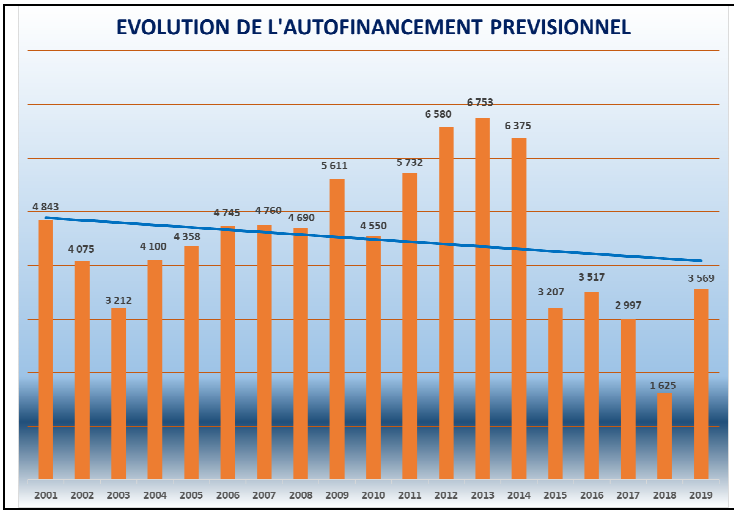

Ce graphique, ci-contre, nous montre clairement que notre autofinancement est revu à la baisse depuis 2015, et que la tendance, ici en bleu, est également à la baisse. Certes ce n'est pas catastrophique, car notre taux d'épargne brute reste à un niveau convenable, mais nos réserves seront sûrement appelées en renfort. A noter que l'exercice 2018 aurait besoin ici d'une correction pour neutraliser l'effet de l'inscription de l'attribution de compensation 2018 calculée avant vote de la CLECT.

3. EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

3.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 36,3 M€ en diminution de 9,21 % par rapport au BP 2018. Cependant, les évolutions par chapitres ne sont pas homogènes. Ainsi les chapitres 70 et 78 font l'objet de fortes variations.
Les grands équilibres sont ainsi, tout comme en 2018, modifiés du fait, cette fois-ci, de l'arrêt des conséquences de la mise en œuvre des conventions de gestion provisoire conclues avec la Métropole.

A noter, toutefois, qu'il convient d'amender l'évolution de BP à BP en ne prenant pas en considération les reprises de provisions. L'augmentation de cette section serait alors de 3,56%.

Chap	Chapitre libellé	BP 2018	BP 2018 *hors TPM*	BP 2019	EVOLUTION BP/BP	EVOLUTION BP/BP *hors TPM*
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	412 653,66	412 653,66	429 100,00	3,99%	3,99%
70	PRODUIT SERVICES DOMAINE VENTE	7 806 885,70	2 348 583,57	1 969 467,00	-74,77%	-16,14%
73	IMPOTS ET TAXES	26 345 975,00	26 345 975,00	28 022 719,53	6,36%	6,36%
74	DOTATIONS, SUBV., ET PARTICIP.	4 293 066,00	4 293 066,00	4 227 205,00	-1,53%	-1,53%
75	AUTRES PRODUITS GEST. COURANTE	756 131,00	756 131,00	725 674,00	-4,03%	-4,03%
76	PRODUITS FINANCIERS	72 000,00	72 000,00	93 000,00	29,17%	29,17%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	78 900,00	78 900,00	68 500,00	-13,18%	-13,18%
78	REPRISES SUR AMORT. ET PROVIS.	200 000,00	200 000,00	750 000,00	275,00%	275,00%
	TOTAUX	**39 965 611,36**	**34 507 309,23**	**36 285 665,53**	**-9,21%**	**5,15%**
	TOTAUX hors reprise	***39 965 611,36***	***34 507 309,23***	***35 735 665,53***	***-10,58%***	***3,56%***

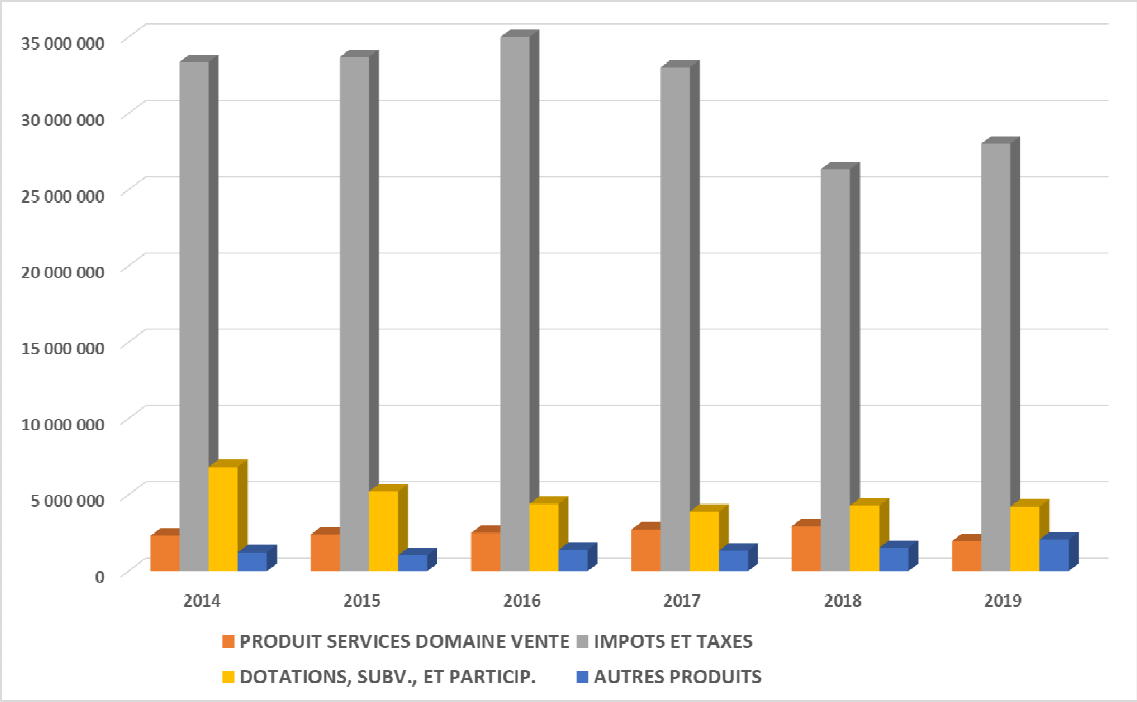

A. Chapitre 70 - Produit des services.

Fin des effets des conventions de gestion transitoire

La cause de cette évolution de BP à BP est principalement liée à la forte baisse du chapitre 70 lequel correspond en 2019 à la suppression des remboursements de charges afférentes à la prise en charge par la commune des dépenses liées aux compétences transférées à la métropole dans le cadre des conventions de gestion transitoire.

Chap	Chapitre libellé	Sens	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Evolution BP/BP
70	PRODUIT SERVICES DOMAINE VENTE	réelles	3 007 033	7 806 886	7 726 422	1 969 467	-74,77%

Evolution BP2018/Prévision CA2018	**-1,04%**
Evolution Prévision CA2018 / BP2019	**-74,51%**

A noter, qu'une convention de mise à disposition du Centre Technique Municipal (bâtiment non transféré) à la Métropole sera conclue dans le courant de l'année 2019 avec un jeu de refacturation des charges de fonctionnement de ce bâtiment au prorata de son utilisation par les services transférés.

Les produits de redevances et de loyers

Les prévisions de recettes tarifaires (redevances domaniales - cimetières, occupation des terrasses sur domaine public…- les crèches, des équipements culturels et sportifs, accueils périscolaires…) sont relativement stables, et n'évoluent que du fait de la revalorisation des tarifs associés.

B. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Pour rappel, ce chapitre avait fait l'objet d'une forte diminution au BP 2018 du fait, en grande partie, de la perte d'une partie de l'Attribution de Compensation correspondant aux charges à la création de la Métropole au 1er janvier 2018.

Les recettes fiscales, détaillées ci-dessous, représentent plus de 75% des recettes réelles de fonctionnement de la ville.

		CA 2017	BP 2018	Prévision CA 2018	BP 2019	Evolution BP/BP
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	18 821 025	19 046 692	18 947 024	19 043 294	-0,02%
7331	TAXE D'ENLEVEMENT ORDURES MEN.	1 567	0	0	0	
7336	DROITS DE PLACE	68 563	66 047	66 838	67 000	1,44%
7343	TAXE SUR PYLONES ELECTRIQUES	9 272	9 272	9 472	9 272	0,00%
7351	TAXE SUR L'ELECTRICITE	554 975	426 000	566 326	550 000	29,11%
7368	TAXES S/ LA PUBLICITE ENSEIGNE	565 620	580 000	535 047	537 000	-7,41%
7381	TAXE ADD. DROITS MUT.& TPF.	1 120 708	1 100 000	1 366 043	1 200 000	9,09%
	Autres taxes (Autres articles chap 73)				9 000	
73223	FONDS PEREQUATION RESS.COM. ET INTERCO	255 873	272 130	256 277	256 277	-5,83%
73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	488 834	488 834	488 834	488 834	0,00%
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	11 399 843	4 357 000	5 862 043	5 862 043	34,54%
		33 286 279	**26 345 975**	**28 097 904**	**28 022 720**	**6,36%**

Evolution BP2018/Prévision CA2018	**6,24%**
Evolution Prévision CA2018 / BP2019	**-0,27%**

Les dotations de la Métropole : 6,11 M€

	CA 2017	BP 2018	Prévision CA 2018	BP 2019	Evolution BP/BP
FONDS PEREQUATION RESS.COM. ET INTERCO	255 873	272 130	256 277	256 277	-5,83%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	11 399 843	4 357 000	5 862 043	5 862 043	34,54%
	11 655 716	**4 629 130**	**6 118 320**	**6 118 320**	**32,17%**

Evolution BP2018/Prévision CA2018	**24,34%**
Evolution Prévision CA2018 / BP2019	**0,00%**

Evaluation des charges transférées validée par la CLECT du 21/06/2018 :
En fonctionnement : 4 137 765 €
En investissement : 1 410 035 €
Soit un total de **5 537 800 €** déduit du montant de l'attribution de compensation

Globalement, le budget primitif 2019 s'aligne sur les résultats prévisionnels de l'année 2018 pour ce chapitre.

La fiscalité directe locale : 19 M€

Conformément aux engagements pris par Monsieur le Maire, le baisse du taux de la Taxe Foncière engagé en 2018 se poursuit avec une baisse de taux en 2019 de 0,45 passant ainsi de 30,85% à 30,40%.
S'agissant des autres taxes (Habitation et Foncier non bâti) les taux sont reconduits en 2019 à l'identique de ceux de 2018 et donc sans augmentation depuis 2013 pour la TH et 2014 pour la TFNB.

La cotisation de taxe d'habitation et de taxe foncière payée par un ménage est obtenue par application d'un taux (décidé par la ville) à une base (valeur locative du logement dont les règles de détermination sont fixées par l'Etat).

Indépendamment des dégrèvements accordés par l'Etat (plafonnement de la cotisation de taxe d'habitation en fonction du revenu notamment), l'évolution des recettes fiscales de la ville dépend donc de deux effets simultanés :
- Un « effet taux » induit par la politique fiscale du conseil municipal
- Un « effet bases » provenant pour partie de l'évolution physique des bases, c'est-à-dire de la croissance réelle des valeurs locatives liée à la construction de nouveaux logements et à l'arrivée de nouveaux contribuables et pour partie de la revalorisation décidée en Loi de Finances

Le montant du produit fiscal pour 2019 en matière de fiscalité directe locale marque le pas et est estimé à 19 M€ (soit +0.50% par rapport au réalisé 2018).
Cette évolution prévue pour 2019 s'appuie sur le coefficient de revalorisation des bases (+2.2%).
Le second facteur d'augmentation des bases est l'évolution physique : en matière de foncier bâti, cette augmentation est estimée en raison des nouvelles constructions achevées au 1er janvier 2018, cumulée à un travail d'optimisation des bases.

Concernant la taxe d'habitation, il est important de rappeler qu'en 2019, l'Etat déclenchera la seconde des trois phases (abattement de 65%) visant à exonérer la TH pour 100% des contribuables en 2020.

Ce mécanisme concernant l'exonération de TH est actuellement soumis à des conditions de ressources : 27 000 € de revenu fiscal de référence (RFR) pour une part, majorées de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes (soit 43 000 € pour un couple), puis 6 000 € par demi-part supplémentaire. L'exonération s'applique en dessous de ces seuils.

Fixation des taux de fiscalité pour 2019

Baisse de 0.45 point du taux de Taxe Foncière, il sera de 30,40% (contre 31% en 2017)

Après une baisse continue sur la période 2004-2013 (17,17% à 16,96%) en matière de Taxe d'Habitation, le taux d'imposition est inchangé : 16,96 %

Après une baisse continue sur la période 2004-2014 (75,42% à 74,48%) en matière de Taxe Foncière Non Bâti, le taux d'imposition est inchangé : 74,48 %

	2018	2019
Taxe d'habitation		
Base nette imposable taxe d'habitation	35 900 593	36 690 406
Taux taxe d'habitation	16,96%	16,96%
Produit de la taxe d'habitation	6 088 741	6 222 693
Taxe sur le foncier bâti		
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	41 030 707	41 933 383
Taux taxe foncière sur le bâti	30,85%	30,40%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	12 657 973	12 747 748
Taxe sur le foncier non bâti		
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	95 710	97 816
Taux taxe foncière sur le non bâti	74,48%	74,48%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	71 285	72 853
Produit des taxes directes	18 817 998	19 043 294
Rôles supplémentaires	129 026	0
Produit des contributions directes	18 947 024	19 043 294

Les autres impôts et taxes : 2,11 M€

Les autres impôts et taxes comprennent la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe sur les pylônes électriques, et la taxe locale sur la publicité extérieure.
Il est important de noter que les recettes liées à la taxe sur les droits de mutation ont fortement augmenté en 2018 et s'avèrent être nettement supérieures au prévisionnel du BP 2018. La prévision pour 2019 est quant à elle plus mesurée. D'où une évolution de BP à BP positive et une évolution de CA2018 à BP 2019 négative.

Autres taxes	CA 2017	BP 2018	Prévision CA 2018	BP 2019	Evolution BP/BP
TAXE SUR PYLONES ELECTRIQUES	9 272,00	9 272,00	9 472,00	9 272,00	0,00%
TAXE SUR L'ELECTRICITE	554 975	426 000	566 326	550 000	29,11%
TAXES S/ LA PUBLICITE ENSEIGNE	565 620	580 000	535 047	537 000	-7,41%
TAXE ADD. DROITS MUT.& TPF.	1 120 708	1 100 000	1 366 043	1 200 000	9,09%
	2 250 574	**2 115 272**	**2 476 888**	**2 296 272**	8,56%

Evolution BP2018/Prévision CA2018	**14,60%**
Evolution Prévision CA2018 / BP2019	**-7,29%**

C. Chapitre 74 – Dotations et participations.

Les dotations de l'Etat et participation représentent 4,23 M€, soit près de 11 % des recettes de fonctionnement de la ville, à l'identique de 2018.

CONCOURS FINANCIER DE L'ETAT	CA 2017	BP 2018	Prévision CA 2018	BP 2019	Evolution BP/BP
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	987 322	907 734	865 106	757 649	-16,53%
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	694 736	694 736	721 633	744 598	7,18%
Compensations fiscales (art 748)	860 758	865 496	913 454	869 562	0,47%
DGD (art 746)	6 000	16 000	16 000	0	-100,00%
Autres dotations (autres art chap 74)	23 986	56 700	50 439	43 966	-22,46%
	2 572 802	**2 540 666**	**2 566 632**	**2 415 775**	**-4,92%**
AUTRES PARTICIPATIONS ET RECETTES	**CA 2017**	**BP 2018**	**Prévision CA 2018**	**BP 2019**	**Evolution BP/BP**
Participations (art 747)	1 759 975	1 752 400	1 988 565	1 811 430	3,37%
total chap 74	**4 332 777**	**4 293 066**	**4 555 197**	**4 227 205**	**-1,53%**

Evolution BP2018/Prévision CA2018	**5,75%**
Evolution Prévision CA2018 / BP2019	**-7,20%**

Les concours financiers de l'Etat : 2,41 M€

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales marquent une nouvelle baisse de plus de 4%.
> La dotation globale de fonctionnement connaîtra une nouvelle baisse de plus de 12% par rapport à l'attribution de 2018 soit plus de 100 000 euros.
> Concernant la Dotation de Solidarité Urbaine, il est prévu une faible progression.

Les autres participations et autres recettes : 1,81 M€

Ce poste de recettes comprend principalement les participations versées par la Caisse d'allocations familiales pour l'aide au financement des structures petite enfance, éducatives et jeunesse.

D. Chapitre 76 – Produits financiers

Les produits financiers, produits de nos participations à la SLE Caisse d'Epargne continuent également d'évoluer à la hausse.

E. Chapitre 78 – Reprises sur amortissement et provisions

Il est prévu une reprise de provision pour le financement des travaux de confortement du Rocher.

3.2. Des dépenses de fonctionnement ajustées

Le tableau, ci-dessous, reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires (au 011 et 012) sur les différents chapitres de la section de fonctionnement, avec les mouvements d'ordre.

Chap	Chapitre libellé	Sens	BP 2018	BP 2018 hors TPM	BP 2019	EVOLUTION BP/BP	EVOLUTION BP/BP hors TPM
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		9 137 105,41	7 457 982,41	7 564 122,73	-17,22%	1,42%
012	CHARGES DE PERS. ET FRAIS ASS.		26 108 927,66	22 329 748,53	22 013 500,00	-15,69%	-1,42%
014	ATTENUATION DE PRODUITS		47 442,00	47 442,00	48 000,00	1,18%	1,18%
65	AUTRES CHARGES GEST. COURANTE		2 938 134,03	2 938 134,03	2 910 985,09	-0,92%	-0,92%
66	CHARGES FINANCIERES		134 870,56	134 870,56	145 850,00	8,14%	8,14%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		46 300,00	46 300,00	89 100,00	92,44%	92,44%
68	DOT. AUX AMORT. ET PROVIS.		5 997,00	5 997,00	23 000,00	283,53%	283,53%
	TOTAUX	réelle	**38 418 776,66**	**32 960 474,53**	**32 794 557,82**	**-14,64%**	**-0,50%**
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVES.		565 618,41	565 618,41	2 547 785,85		
42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		1 059 400,00	1 059 400,00	1 021 343,56		
	TOTAL	d'ordre	**1 625 018,41**	**1 625 018,41**	**3 569 129,41**	**119,64%**	**119,64%**
	TOTAL GENERAL		**40 043 795,07**	**34 585 492,94**	**36 363 687,23**	**-9,19%**	**5,14%**

Les dépenses réelles de fonctionnement présentent une nette évolution par rapport au BP 2018 (-14,64% ; - 5.6 M €).
- 5,6 M € à mettre, notamment, en rapport avec le montant des charges transférées à la Métropole.
Si l'on considère le BP 2018 en y enlevant la part des dépenses liées aux compétences désormais métropolitaine, l'évolution est quasi-nulle de BP à BP (-0.50%).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS CHARGES FINANCIERES – PRESENTATION PAR FONCTION

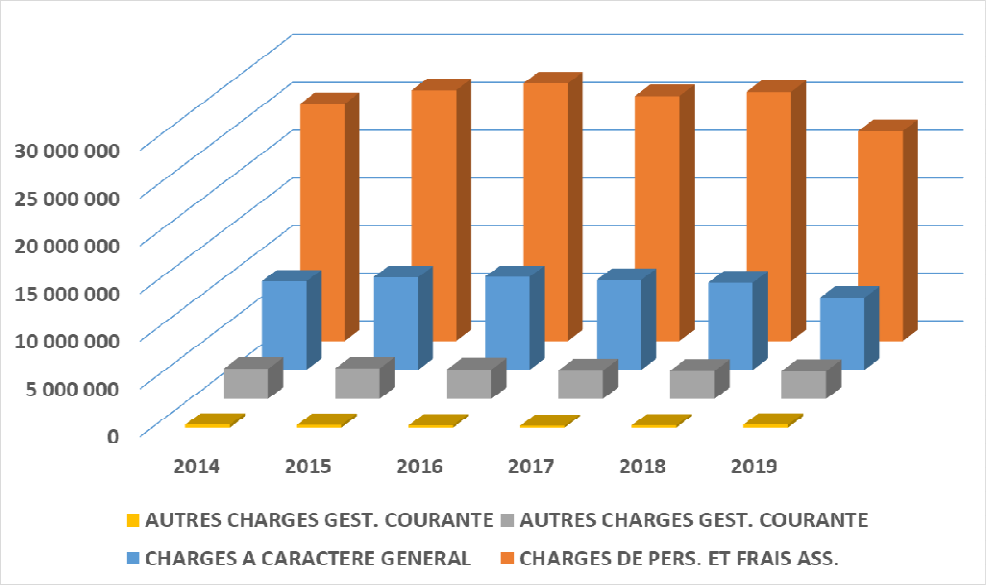

En détail et par chapitre :

Les chapitres 011 « Charges à caractère général » et 012 « Charges de personnel » ont des évolutions liées à la baisse de l'Attribution de compensation.

Chap	Chapitre libellé	Sens	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	BP 2019	Evolution CA18/BP19
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		9 137 105	9 013 017	7 564 123	-1 448 894
012	CHARGES DE PERS. ET FRAIS ASS.		26 108 928	24 882 634	22 013 500	-2 869 134
	TOTAUX	réelle	**35 246 033**	**33 895 651**	**29 577 623**	**-4 318 028**

Au BP 2019, les charges à caractères générales représentent 23,07 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 23,78% au BP 2018).
Les charges de personnels et frais assimilés représentent quant à elles 67,73% des dépenses réelles de fonctionnement (contre 68% au BP 2018).
La structure intrinsèque de Budget 2019 n'a donc pas été impactée par ces transferts.

Montant des charges transférées à la Métropole au 011

011	Voirie	1 279 340,00
	OM	115 000,00
	Eau	183 428,26
	Total 011	**1 577 768,26**

Chap	Chapitre libellé	Sens	Evolution CA18/BP19	Charges transférées	Delta
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		-1 448 894,27	-1 577 768,26	128 873,99

A ce niveau, il est à noter que les charges à caractère général, sans prendre en compte l'impact des transferts, marquent une hausse près de 130 000 € au regard du réalisé 2018. Cette hausse est notamment dû à l'augmentation des frais de gardiennage suite à décision du préfet de créer des fan zone lors des grandes manifestations, mais aussi à l'augmentation du coût des fluides et du carburant.

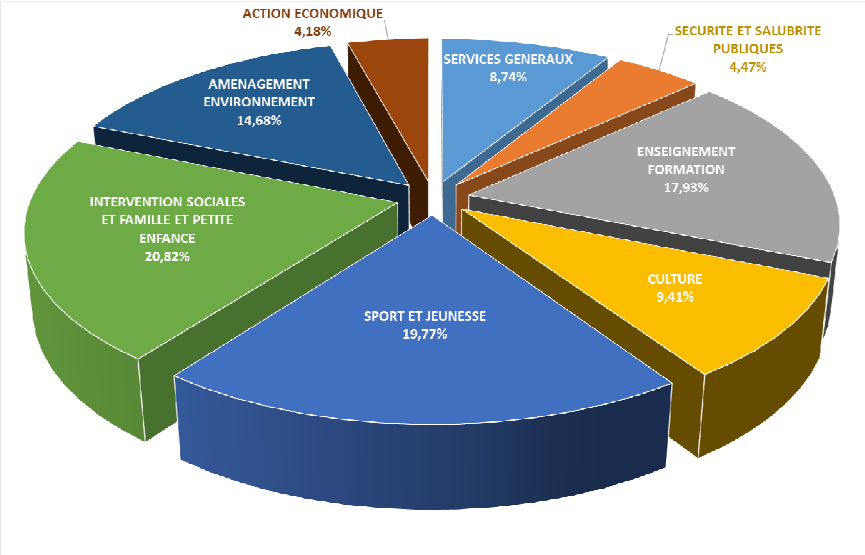

Montant des charges transférées à la Métropole

012	Voirie	2 848 427,00
	OM	286 000,00
	Eau	561 731,11
	Total 012	**3 696 158,11**

Chap	Chapitre libellé	Sens	Evolution	Charges transférées	Delta
012	CHARGES DE PERS. ET FRAIS ASS.		-2 869 134,00	-3 696 158,00	827 024,00

Les charges de personnel, hors l'impact des transferts, marquent une hausse de près de 830 000 € au regard du réalisé 2018.

L'évolution de ce chapitre s'explique par :
> d'une part, par la prise en considération de l'effet du glissement vieillesse technicité, et de diverses évolutions réglementaires, dont les effets sont évalués à près de 440 000 € :
- les avancements de grade et promotion interne
- l'impact du nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les catégories A et B,

> d'autre part, la valorisation de la prime de fin d'année des agents titulaires et non titulaires
> enfin, les stagiairisations.

A noter, qu'une convention de mise à disposition descendante de personnel avec un système de remboursement sera mise en place avec la métropole pour les agents transférés et remis à disposition de la commune.

	Année 2018				Année 2019			
Total Effectif pourvu	**640,88**				**416,6**			
Poste de direction	6,83	Cat A	Cat B	Cat C	7	Cat A	Cat B	Cat C
Filière Administrative	155,8	13	33	109,8	108,4	7	23,4	78
Filière Technique	320,75	4	13	303,75	174,5	2	6	166,5
Filière culturelle	24,5	3	7	14,5	18,9	2	5	11,9
Filière animation	10		3	7	8		5	3
Filière Police	25	1	1	23	22	1	1	20
Filière Sport	7		5	2	6		4	2
Filière Médico-sociale	57	6	51		45	4		41
Filière sociale	34		4	30	26,8		4	22,8
Nombre de CDI	1				1			
Nombre de CDD	35				28			

L'ensemble des autres chapitres se maintiennent à des niveaux équivalents à ceux du BP 2018, hormis le chapitre 68 qui en 2018 était impacté par la provision à hauteur de 3M€ faites pour couvrir les risques que porte la commune dans le cadre de la problématique des mouvements de terrain de la falaise de Massacan.

Chap	Chapitre libellé	Sens	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	BP 2019
014	ATTENUATION DE PRODUITS		47 442	51 463	48 000
65	AUTRES CHARGES GEST. COURANTE		2 938 134	2 854 335	2 910 985
66	CHARGES FINANCIERES		134 871	137 226	145 850
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		46 300	345 813	89 100
68	DOT. AUX AMORT. ET PROVIS.		5 997	3 089 447	23 000
	TOTAUX	réelle	**38 418 777**	**40 373 935**	**32 794 558**

Le Chapitre 21 - Virement à la section d'investissement

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement permet de l'équilibrer tout en participant dans la seconde section à l'autofinancement de l'investissement. Pour le BP 2019, ce virement s'élève à plus de 2.5 M€.

Le chapitre 42 présente les écritures d'amortissement.

4. EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2019

4.1. Des recettes d'investissement optimisées

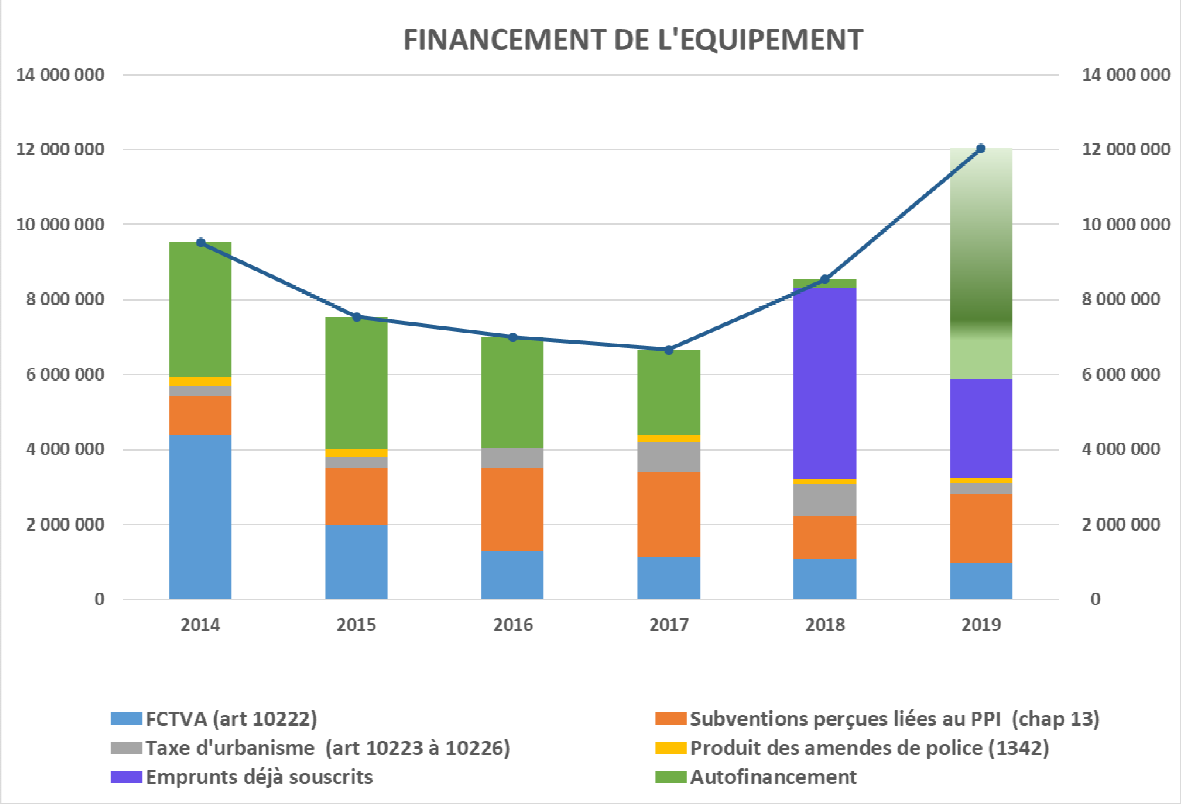

Le programme d'investissement est financé par l'autofinancement de la commune, des subventions mais aussi par un emprunt d'équilibre fixé à 5,94M€.
L'emprunt d'équilibre sera supprimé en cours d'exécution du budget par les ressources procurées par le résultat de l'année 2018.

			BP 2019
10	FONDS AFFECTES A L'INVEST		1 381 269,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 956 672,96
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		2 616 318,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
45	COMPTA. DISTINCTE RATTACHEE		0,00
		réelles	**5 954 259,96**
021	VIR.DE LA SECT. FONCTIONNEMENT	**d'ordre**	2 547 785,85
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		1 021 343,56
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		2 679 706,75
		d'ordre	**6 248 836,16**
		Somme	**12 203 096,12**
	Emprunt d'équilibre		**5 945 845,08**

A. Les ressources propres d'Investissement : 1 M€

Le FCTVA est évalué à 1 M€ au regard des dépenses d'investissement de l'année 2017.
La taxe d'urbanisme est évaluée à 300 000 €.

B. Les recettes des partenaires : 1,9 M€

La ville peut bénéficier du soutien de ses partenaires institutionnels en 2019 pour ses opérations d'envergure, et notamment du Département pour la construction du Pôle Culturel et la réhabilitation de la Maison Communale Gérard Philipe à hauteur de 1 365 000 € (correspondant au notifications des années 2016 : 165 000 €, 2017 : 600 000 € et 2018 : 600 000 €).
La commune a également reçu notification d'une subvention complémentaire de plus de 94 000 €, pour cette même opération, dans le cadre de la clause de revoyure du CRET (Contrat Régional d'Equilibre Territorial Région Sud/MTPM).
La commune a également obtenu des aides de l'Agence de l'Eau pour les travaux de mise en conformité de l'aire de lavage et de l'Etat, au titre des fonds Barnier, pour les études liées à l'aléa instabilité de la falaise rocheuse de Massacan.

C. L'emprunt

Le montant des emprunts déjà souscrits s'élève à 2 616 318 €. Ces derniers sont tous deux afférents à l'opération de construction de la résidence pour personnes âgées Marie Curie 2 :

- solde de l'emprunt obligatoire contracté en 2017 : 900 000 €
- prêt Carsat : 1 716 317,53 €

4.2. Un programme d'investissement toujours plus ambitieux

	CA 2018 prévisionnel	BP 2019
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	154 174	158 600
Dépenses d'équipement (art 20)	8 536 902	240 922
Dépenses d'équipement (art 21)		6 896 800
Dépenses d'équipement (art 23)		4 894 500
Participations et créances (y compris 204)	3 012 809	3 200 391
Autres immobilisations financières (chap 27)	5 000 000	0
Opérations pour compte de tiers en dépense (chap 45)	876 868	0
Total des dépenses réelles d'investissement	**17 580 753**	**15 391 213**

12 032 222 €

En 2019 ; la ville engagera ainsi plus de 12M€ de travaux.

> + de 8 M€ pour les programmes pluriannuels

> près de 4 M€ pour les dépenses d'investissement pour la conservation, la sécurité et l'amélioration du patrimoine municipal.

L'effort majeur d'investissement se portera cette année sur la construction de la résidence pour personnes âgées Marie Curie 2, dont la réception est prévue pour décembre.
2019 sera également marquée par le début des travaux du pôle culturel, ainsi que par les travaux prévus au gymnase Troin, les travaux de mise en conformité de l'aire de lavage et de carburant du centre technique municipal, ainsi que par la démolition des villas rue Jean Jaurès.
De plus, la ville poursuivra son investissement de gros entretien dans les équipements sportifs, les écoles et les structures petite enfance.

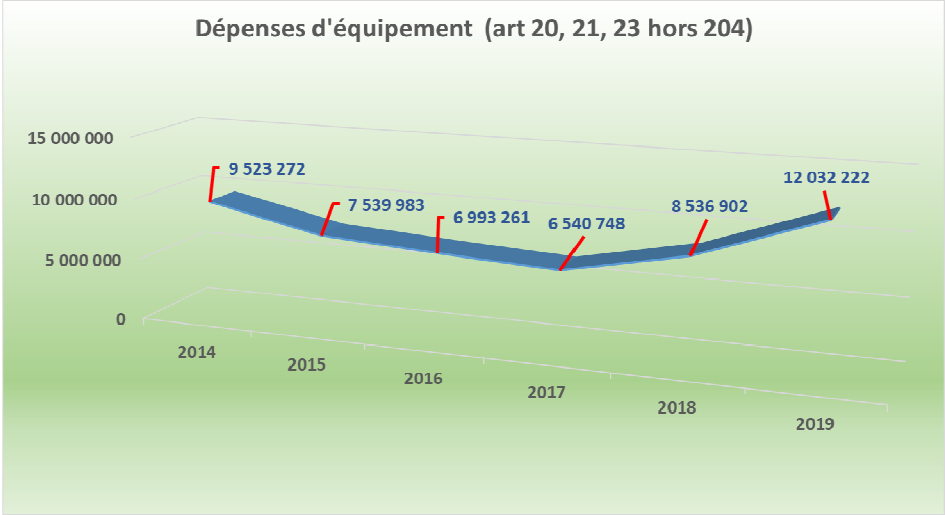

Opérations du Programme Pluriannuel d'Investissement 2014/2021

Libellé	2018	2019	2020
PPI 18 - FACADES ECOLE M.		200 000	200 000
PPI 33 - COULEE VERTE	1 454 132		
PPI 34 - MISE EN VALEUR DU	211 321		
PPI 40 - ECLAIRAGE PUBLIC	123 550		
PPI 45 - AIRES MULTISPORTS	20 728	50 000	
PPI 48 - REHAB. TOITURE TROIN	842	350 000	800 000
PPI 51 - RECONSTRUCTION	1 855		
PPI 53 - PÔLE CULTUREL	274 950	2 000 000	2 000 000
PPI 54 - RECONSTRUCTION MARIE-	2 511 578	4 700 000	3 403 675
PPI 55 - PETITE ENFANCE - A.	144 378	0	0
PPI 56 - MAISON DES FAMILLES	157 768		
PPI 60 - EXTENSION DU CIMETIERE	8 628	0	0
PPI 63 - VIDEO PROTECTION	379 897	20 000	20 000
PPI 67 - CONFORTEMENT DU	23 732	750 000	100 000
Total dépenses PPI	**5 313 359**	**6 070 000**	**6 523 675**

Opérations annuelles

Libellé	2018	2019	2020
PA 1 - ENTRETIEN DU PATRIMOINE	1 016 894	1 953 000	1 000 000
PA 2 - TRAVAUX DE CONFORMITE	0	50 000	
PA 3 - MATERIEL DE TRANSPORT	80 461	87 500	100 000
PA 4 PP - MAT. MOB. POLITQUES	104 475	50 000	50 000
PA 4 EHPAD - MOB. MAT. EHPAD	20 061	50 000	50 000
PA 4 ST - MOB. MAT. SERV.	164 574	131 300	80 000
PA 4 ADM - MOBILIER ADM.	120 021	150 000	150 000
PA 5 - MATERIEL INFORMATIQUE	244 322	350 000	80 000
PA 6 - ENTRETIEN VOIRIE	825 696		
PA 9 - SIGNALISATION TRICOLORE	8 688		
PA 10 - SIGNALISATION VERTICALE	42 809		
PA 11 - TRAVAUX CIMITIERE	29 202	0	50 000
PA 13 - TRAVAUX DE SECURITE	125 443		
PA 15 - ESACES VERTS	172 391		
PA 16 - TELEHONIE ET RESEAU	94 303	75 000	70 000
PA 17 - FRAIS D'URBANISME	148 393	655 422	
PA 18 - RENOUVELLEMENT	14 557		
PA 40 - SECURITE MANIFESTATION	5 100	0	
PPI 46 - TENNIS DE TABLE -	6 153	410 000	
Total dépenses PA	**3 223 543**	**3 962 222**	**1 630 000**

Total dépenses programmes	**8 536 902**	**12 032 222**	**8 153 675**

La gestion pluriannuelle de nos investissements

Trois autorisations de programme sont à ce jour actives :

> AP/CP 2013OP0009 : Vidéo protection : Le disponible des crédits de paiement 2018 est lissé pour 20 000 € au budget primitif 2019.

> AP/CP 2013OP0010 : Pôle culturel : Le disponible des crédits de paiement 2018 est lissé pour 2 000 000 € au budget primitif 2019.

> AP/CP 2013OP0011 : Marie Curie : Le disponible des crédits de paiement 2018 est lissé pour 4 700 000 € au budget primitif 2019.

En résumé les ajustements des programmes précités valident les crédits de paiement suivants :

N° AP	MONTANT AP	REALISE ≤ 2018	Crédits BP 2019
2013OP0009	1 309 028,67 €	1 094 751,50 €	20 000,00 €
2013OP0010	6 000 000,00 €	568 378,86 €	2 000 000,00 €
2013OP0011	10 500 000 €	5 072 554.99 €	4 700 000,00 €
TOTAL	**17 809 028,67 €**	**6 735 685,35 €**	**6 720 000,00 €**

Détails des investissements de gros entretiens prévus en 2019

PETITE ENFANCE	
LES ELFES	
Gazon synthétique 30m²	3 000,00
MIS PLANQUETTE	
Révision parquet	10 000,00
Salle de danse: Plafond, éclairage et peinture	25 000,00
GP médiathèque	
Remplacement groupe froid	215 000,00
Réseau chauffage D.JACOB	20 000,00
Portes automatiques parking	15 000,00
Rad o continuité parking	20 000,00
Avaloirs fonta nes et caniveaux	15 000,00
CTM	
Sanitaires OM	40 000,00
Aire de lavage	400 000,00
Clôture SNCF	12 000,00
POLICE MUNICIPALE	
Aménagement escalier et accueil	50 000,00
MAS DES SENES	
Siphon disconnecteur Ø 200	10 000,00
Baies façades sud	30 000,00
Eclairage secteur	5 000,00
Révision étanchéité cuisine	5 000,00
MAISON DES ASSOCIATIONS	
Remplacement PAC 2	25 000,00
N° 43 PLACE REPUBLIQUE	
Réhabilitation	100 000,00
3 VILLAS J.JAURES	
Désamiantage / démolition	250 000,00
PLAGE MAGAUD	
Accès et assain ssement	70 000,00

ADAP	100 000,00
PISCINE	
Reprises dallages plages	5 000,00
Sécurisation restanque	3 000,00
G.MOQUET 1	
Revêtement de sol entrainement 1	50 000,00
Extension salle de boxe	30 000,00
Etude suspension sacs de frappe	3 000,00
Salle gymnastique potences	3 000,00
Porte chaufferie	3 000,00
Réparation piste athlétisme	20 000,00
G.MOQUET 2	
Etanchéité souche VMC	3 000,00
Faïence sanitaires	12 000,00
SALLE ART ET CULTURE	
Parquet	15 000,00
CLOTURES. PORTAIL. FILETS	
	40 000,00

ECOLES	
SECURITE ECOLES	
Système alerte anti attentats	100 000,00
E.TRIOLET	
Réfection d'étanchéité	65 000,00
E.SANTONI	
Soubassements 2 cours	12 000,00
Raccordement photovoltaïque	15 000,00
M.ZUNINO 1	
Peinture étage, dgt et escaliers	40 000,00
M.ZUNINO 2	
Sanitaires	35 000,00
Réseau EU VS	6 000,00
Cuisine carrelage	15 000,00
J.AICARD	
Portail inspection	4 000,00
P.LANGEVIN	
Réhabilitation cuisine	50 000,00
M.DELPLACE	
Portail maternelle parking	4 000,00

ADAP	100 000,00
PISCINE	
Reprises dallages plages	5 000,00
Sécurisation restanque	3 000,00
G.MOQUET 1	
Revêtement de sol entrainement 1	50 000,00
Extension salle de boxe	30 000,00
Etude suspension sacs de frappe	3 000,00
Salle gymnastique potences	3 000,00
Porte chaufferie	3 000,00
Réparation piste athlétisme	20 000,00
G.MOQUET 2	
Etanchéité souche VMC	3 000,00
Faïence sanitaires	12 000,00
SALLE ART ET CULTURE	
Parquet	15 000,00
CLOTURES. PORTAIL. FILETS	
	40 000,00

Le remboursement du capital de la dette

Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.
Le montant à rembourser en 2019 sera de l'ordre de 158 600 €.

Les participations

Y est inscrit le 2nd versement relatif à la souscription par la commune d'actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire de la SAGEM suite à la fusion-absorption de la SEM de La Londe.

5. LA DETTE

L'endettement de la commune a progressé en 2019 du fait
> de l'emprunt obligatoire d'un montant de 6 M€ contracté en 2017, auprès du Crédit foncier via la Caisse d'Epargne pour l'opération de construction de la résidence pour personnes âgées Marie Curie 2.
> de l'aide sous forme de prêt accordée par la CARSAT pour la même opération.
La capacité de désendettement de la ville reste toutefois nettement inférieure au ratio national.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
10 336 182.54 €	2,19 %	29 ans	16 ans et 7 mois	5

Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	5 236 182.54 €	50,66 %	2,49 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	5 100 000.00 €	49,34 %	1,89 %
Ensemble des risques	**10 336 182.54 €**	**100,00 %**	**2,19 %**

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 100 000.00 €	49,34 %
DEXIA CL	3 065 585.06 €	29,66 %
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	1 716 317.53 €	16,60 %
C.R.A.M.	454 279.95 €	4,40 %
Ensemble des prêteurs	**10 336 182.54 €**	**100,00 %**

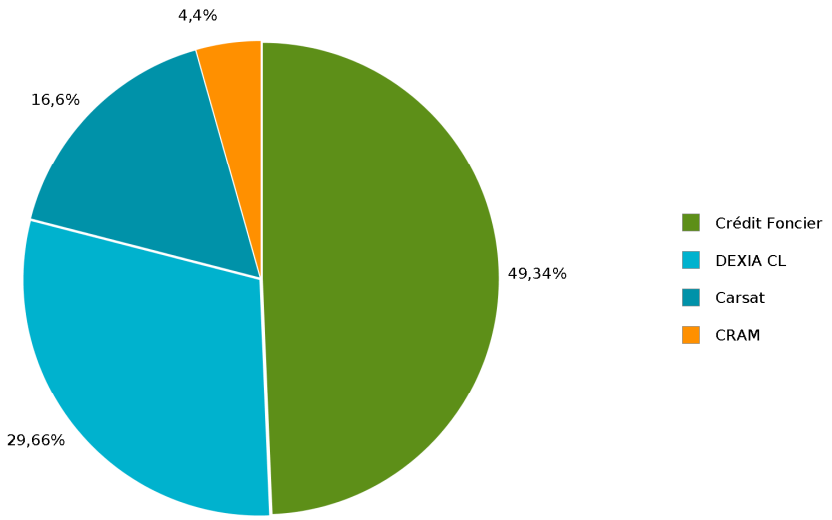

Dette par année

	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Encours moyen	10 303 847 €	9 986 613 €	9 648 305 €	9 303 824 €	8 952 901 €	7 097 987 €
Capital payé sur la période	244 414 €	336 018 €	342 426 €	349 069 €	355 954 €	343 896 €
Intérêts payés sur la période	145 834 €	222 661 €	202 509 €	220 968 €	214 119 €	196 454 €
Taux moyen sur la période	2,19 %	2,09 %	2,29 %	2,35 %	2,47 %	2,85 %

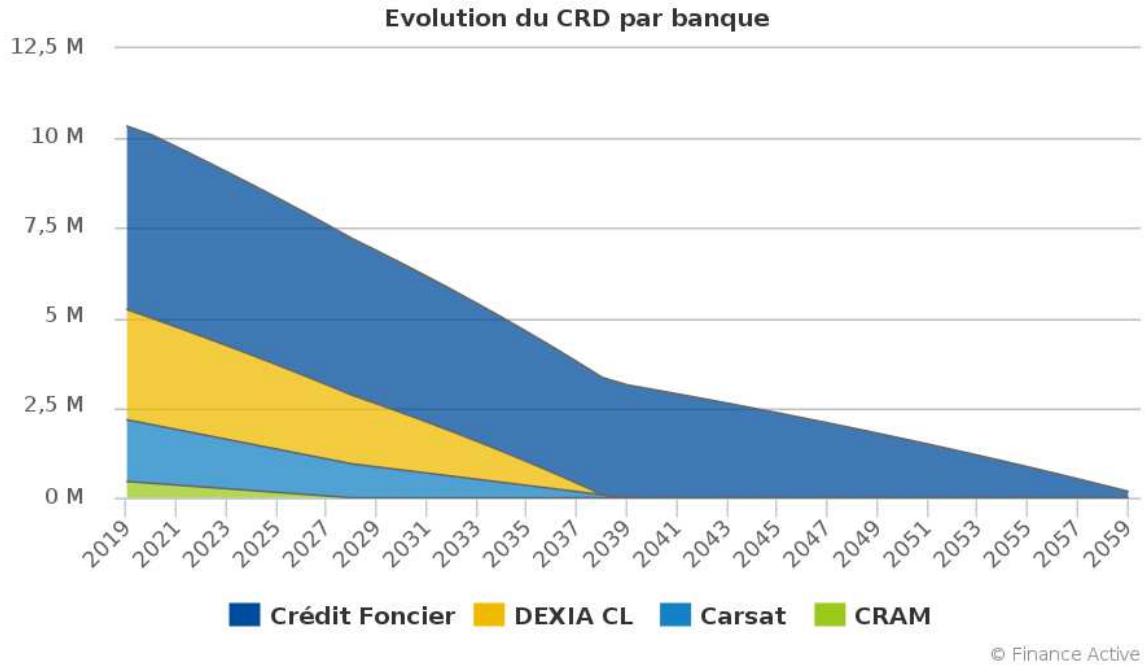

Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2015	9 462 448	421 399	4,45 %
2016	10 480 408	442 053	4,22 %
2017	7 970 134	149 946	1,88 %
2018	17 580 753	154 174	0,88 %
2019	15 391 213	158 600	1,03 %

Ratio de désendettement (en années)

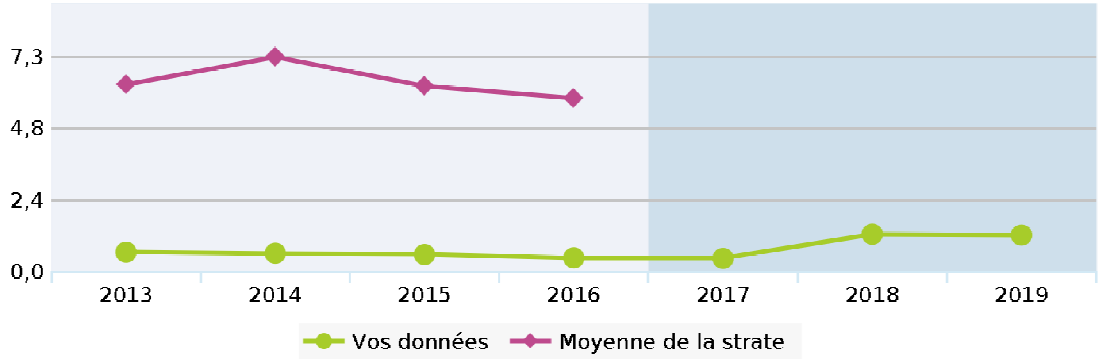

6. CONCLUSION

Les chiffres à retenir pour 2019

Taux de la Taxe Foncière baissé à 30.40%
Des taux des impôts d'habitation et foncier non bâti inchangés depuis respectivement 2013 et 2014
12.5M € de dépenses d'investissement
Une capacité de désendettement maitrisée malgré l'augmentation de la dette communale

Le bilan est clair : une gestion maîtrisée, une dette par habitant parmi les plus faibles de France, des investissements élevés, une inflation jamais répercutée sur les contribuables et des taux d'imposition qui s'affichent à la baisse. Voilà concrètement ce qui ressort du budget de notre Ville, fidèle aux convictions de l'équipe municipale : maîtrise des dépenses et haute qualité des services publics rendus aux Gardéens.